



## Boulangier - Abus de la part de l'employeur, que faire ?

Par **Paco22**, le **06/09/2016** à **21:05**

Bonjour,

Mon frère est boulanger et travaille dans la même boulangerie depuis le début d'année (sous-entendu, il n'a pas changé d'employeur en cours de route).

Depuis la mi-juillet, l'un des employés est parti ; mon frère s'est retrouvé à travailler quasiment 2 fois plus qu'avant (1h --> 18h ou 19h ; 6 jours / 7). Pas de congé évidemment. Pas d'augmentation de paye...

Il est, comme vous pouvez vous en douter, éreinter. Il a décidé de donner sa démission.

On lui annonce soudainement que son pain n'est pas bon et que de l'argent lui sera donc prélevé de son salaire pour cela. Chose étrange, étant donné que depuis le début de l'année, personne ne s'est plaint de son pain et tout le monde était bien content qu'il bosse comme un malade.

1/ On est d'accord pour dire que son employeur abuse, non ?

2/ Que peut-il faire pour se défendre vis-à-vis de l'accusation pour son "mauvais pain" (on sait très bien que c'est faux, qui plus est)

Merci de vos réponses. J'ai vraiment envie d'aider mon frère. Sa situation me semble intolérable, mais je ne connais pas grand chose du travail en boulangerie.

Par **P.M.**, le **07/09/2016** à **09:21**

Bonjour,

Le salarié pourrait faire respecter les durées maximales de travail qui sont sauf dérogation de :

- 10 heures par jour

- 48 heures par semaine

- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...

Il pourrait aussi refuser d'effectuer des heures supplémentaires qui ne lui seraient pas payées

Toute sanction pécuniaire est interdite...

Je lui conseillerais de se rapprocher d'une organisation syndicale puisque je présume qu'il n'y a pas de Représentant du Personnel dans l'entreprise ou même de l'Inspection du Travail...